



## Livret d'accueil de

# Les Enfants au pays

Pour faciliter l'arrivée de votre enfant dans l'institution et vous donner une idée de notre organisation et des services que nous sommes en capacité de vous proposer, nous vous remettons ce livret d'accueil.

Il vous décrit l'organisation et le fonctionnement de l'établissement ainsi que vos droits et devoirs. Son objectif est également de vous informer le plus clairement possible sur les modalités d'accompagnement.



## Qui sommes-nous ?

À la campagne, en bordure de la commune de Poligné, la Maison des enfants au pays est une institution spécialisée. Elle offre aux enfants et adolescents, âgés de 10 à 20 ans et présentant un trouble envahissant du développement (TED) dont les troubles du spectre autistique (TSA) **un accompagnement à taille humaine approprié aux heurts de leur vie.**

L'établissement est géré par l'**association Les Enfants au Pays**, fondée par Christian Lucas et quelques autres en 1978, avec le soutien de la mairie de Poligné. La direction de l'institution est assurée par Monsieur Cullard, avec l'appui de Madame Ménager responsable du pôle externe, pour les services de PMO.

### En quelques chiffres :

- Agrément 10 – 20 ans
- Nombre de jours d'ouverture moyen : 205 jours par an
- Capacités d'accueil : 30 jeunes
- Hébergement : Un internat sur site, un internat externalisé
- 34 salariés

## NOTRE OFFRE DE SERVICE

L'institution propose différentes modalités d'accueil, **prises en charge à 100% par la sécurité sociale**, pouvant comprendre l'accompagnement, la restauration, l'hébergement et le transport, sur les temps d'ouverture.

### Sur le pôle interne :

- **L'accueil de jour** (externat), c'est-à-dire sans nuitée, est proposé pour 5 places
- **L'accueil de jour avec hébergement en chambre individuelle ou double** (15 places) en internat de semaine, dans deux bâtiments distincts de l'accueil de jour, du lundi soir au vendredi matin



## Sur le pôle externe, dirigé par Madame Ménager, responsable pour le service des prestations en milieu ordinaire (PMO) :

- **L'accompagnement** au plus proche des lieux de vie de la personne (école, domicile, etc.) pour 10 places, sur le territoire des Pays des Vallons de Vilaine (rayon de 30 km maximum).

## De façon transversale, l'établissement offre un accompagnement à la mesure de l'enfant ou du jeune selon sa problématique propre :

- **Cet accompagnement prends appui sur des actions psychothérapeutiques et éducatives** relevant de la prise en charge dans sa globalité ;
- **Accompagnement des apprentissages** qui s'appuie sur le rapport particulier de l'enfant aux savoirs, dont des ateliers préprofessionnels ;
- **Un appui à la scolarisation dans les établissements fréquentés par l'enfant ou le jeune ;**
- **Une scolarité au sein de l'institution**, dispensée par une enseignante spécialisée détachée de l'éducation nationale. Il peut être également proposé une inclusion scolaire dans différents établissements du territoire, en fonction des capacités de l'enfant ou du jeune. À partir de 16 ans, un travail d'orientation effectué vers la formation professionnelle et des stages d'apprentissage ;
- **Des ateliers** en petit groupe et **des temps individualisés** en accompagnement de jour ;
- **Des activités de loisirs, culturelles et ludiques.**

## L'accompagnement de l'enfant

Partant du postulat d'un savoir de l'enfant et de sa famille sur ce qui le trouble, **nous abordons la dimension du handicap autrement que par la déficience.** Il est rare que les jeunes que nous accueillons ne disposent pas déjà de solutions originales. Notre travail consiste à **appuyer et soutenir ce travail de l'enfant pour l'aider à compenser ses difficultés en respectant l'originalité de ses bricolages.**

**La réinscription dans un lien social ordinaire et l'investissement des savoirs scolaires** constituent les objectifs essentiels travaillés

de façon transversale. En échange permanent avec l'enfant et ses parents, le projet d'accompagnement personnalisé (PPA). Ce projet tient rigoureusement compte des intérêts particularisés de l'enfant. **Il vise avant toute tentative rééducative à permettre à l'enfant de construire un espace sécurisant**, condition pour tout apprentissage. Les propositions faites par l'équipe sont adaptées aux solutions et impasses repérées préalablement.

Trois domaines d'interventions interdépendants sont visés dans l'accompagnement :

- **La dimension du corps** (psychomotricité, affect et émotion)
- **Le champ du rapport à l'autre** (le lien, l'expression, les règles de vie)
- **L'investissement des savoirs** (prérequis scolaires, savoir-faire et savoir-être indépendant)

**Le projet d'accompagnement est évolutif.** Il est régulièrement mis à jour en fonction des progrès réalisés par l'enfant et des impasses rencontrées.

Un projet de vie adulte est pensé dès 16 ans, afin de favoriser une fin de prise en charge conforme aux capacités et attentes du jeune adulte et de ses responsables légaux. Ce projet d'avenir se travaille par la mise en place de stages d'évaluation, qui **permettent d'ajuster les besoins d'accompagnements et l'orientation, pour une sortie effective à 20 ans.** Il est toutefois possible à la demande du jeune adulte et de son tuteur de bénéficier d'une prolongation d'accueil à titre dérogatoire (amendement CRETON), pour une durée d'un an, renouvelable.

## Et pour les parents ?

Nous proposons des **entretiens réguliers avec les parents** qui permettent à l'équipe de rendre compte du travail réalisé par l'enfant et avec l'enfant. Au cours de ces rencontres, **les parents sont invités à témoigner du chemin parcouru par leurs enfants et de leurs préoccupations actuelles**, ainsi qu'à transmettre les solutions inventives qu'ils ont pu construire avec lui.

Les parents bénéficient d'**un accès à l'ensemble des professionnels.** L'équipe est constituée principalement d'intervenants éducatifs (Educateur spécialisé, Moniteur-Educateur, Accompagnant éducatif et social) et de professionnels spécialisés :

- **Un médecin psychiatre, un psychologue par pôle, une psychomotricienne et des professionnels conventionnés** (orthophonistes, neuropsychologues, etc.) assurent la prise en charge thérapeutique et rééducative.
- **Une assistante sociale**, pour toute question concernant l'accès aux droits (orientation, aide financière, protection et tutelle, etc.) en soutien dans les démarches administratives et en supervision du circuit du médicament.
- **Une enseignante spécialisée** assure l'enseignement pédagogique.
- **Une maîtresse de maison** assure une veille sur l'hygiène et l'équilibre alimentaire.
- **Un comptable** pour la gestion budgétaire et salariale, ainsi que la facturation.
- **Un agent d'entretien** des locaux et **un agent technique/chauffeur**, qui assure une partie des transports.
- **Une secrétaire** pour vous répondre et vous guider.
- **Deux veilleurs de nuits**, qui garantissent la sécurité et la qualité du sommeil.



### Inscription sur liste d'attente et procédure d'admission

Pour pouvoir établir une demande d'admission, **il faut bénéficier d'une orientation, délivrée par la MDPH d'Ille-et-Vilaine** sous la forme d'une « notification d'orientation » vers notre dispositif intégré (IME/PMO). En l'absence de cette notification, la demande d'admission ne peut pas être étudiée.

Les parents ou représentants légaux, accompagnés ou non, **remplissent le formulaire en ligne de « demande d'admission »** (à défaut, merci d'adresser un courrier postal avec lettre de demande et notification à jour). L'assistante

sociale proposera un premier entretien téléphonique sous un mois. Cette demande sera examinée dans le cadre de la commission d'admission. En fonction des décisions de cette commission pluridisciplinaire, **un rendez-vous se tiendra avec le directeur de l'établissement ou la responsable du service PMO** afin de faire connaissance avec les demandeurs et faire visiter l'établissement. Au terme de la procédure, constituée de **plusieurs entretiens** (éducateur, médecin, psychologue, assistante sociale), dans le cadre d'une admission en IME, il peut être proposé **une période de stage** pour évaluer la capacité de de l'enfant à être accueilli dans de bonnes conditions. **À l'issue de cette période, une admission définitive peut-être prononcée** et contractualisée. Dans le cadre de la PMO, un contrat d'accompagnement est signé au cours du premier mois. Lors de cette rencontre nous établissons avec le jeune et ses représentants légaux un premier plan d'intervention. Sous 6 mois, l'équipe adresse aux parents une première proposition de projet personnalisé d'accompagnement (PPA).

Les modalités d'accueil et d'accompagnement (hébergement, prestation en milieu ordinaire) peuvent varier au gré de l'évolution des besoins de l'enfant et de sa famille.

### Formes de participation

La vie institutionnelle s'articule autour des notions de **participation et de consentement des personnes accueillies et de leurs représentants légaux**. Plusieurs instances les institutionnalisent, dans le quotidien, mais elles s'articulent toutes au Conseil de la Vie Sociale (CVS) qui siège 3 à 4 fois par an. C'est un organe délibératif et consultatif de participation, d'écoute des jeunes, de leurs parents ou responsables légaux, mais également des professionnels quant au fonctionnement et la vie de l'institution. Le CVS est composé majoritairement d'usagers et de parents d'usagers, de professionnels, d'un représentant de l'association gestionnaire et d'un représentant de la commune de Poligné. Les comptes-rendus de CVS sont régulièrement adressés à l'ensemble des usagers, parents et professionnels. **Dans le souci de favoriser la participation, nous avons décidé d'ouvrir le CVS à tous les parents et tuteurs. Il se réunit le lundi matin de 10h à 11h30, selon le calendrier communiqué à la rentrée.**

Dans le quotidien de l'accompagnement, **nous inventons des espaces collectifs et individuels d'expression** : orangeade tous les matins, temps personnel avec le référent, etc.

Parallèlement, **les parents sont conviés à des temps collectifs dits « réunions de parents » pour faire part de leur avis sur le fonctionnement institutionnel** et ainsi qu'à des échanges thématiques autour de leurs préoccupations ou dans le cadre d'actions de prévention.



*Retrouvez la vie et l'actualité de la Maison des enfants au pays, sur notre site internet. Pour favoriser la participation et l'expression des jeunes, l'enseignante anime « Le petit potin », « La vie et l'avis des jeunes ». Pour l'expression des parents et tuteurs, une section est dédiée au CVS, où vous pouvez nous faire part de vos attentes.*

## **Sécurité et confidentialité des échanges et informations**

Les données concernant la personne font l'objet d'un traitement informatique, conforme à la Réglementation Générale de Protection des Données (RGPD). La personne prise en charge a le droit de s'y opposer, dans les conditions fixées par la loi précitée. Les données personnelles (médicales, etc.) sont protégées par le secret professionnel auquel est soumis l'ensemble des professionnels. La communication des documents et données s'effectue en accord avec le jeune et son responsable légal.

## **Vos droits de recours**

En cas de contestation ou de réclamation de toute nature, la possibilité est donnée à la personne et à son responsable légal de l'adresser à la direction ou à tout professionnel de son choix. Ces réclamations font l'objet d'un traitement prioritaire en CVS.

En cas de litige, l'article L.311-5 du Code de l'action sociale et des familles dispose que : « Toute personne prise en charge par [...] un service [...]

médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie [...]. La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements [Agence Régionale de Santé], à l'intéressé ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

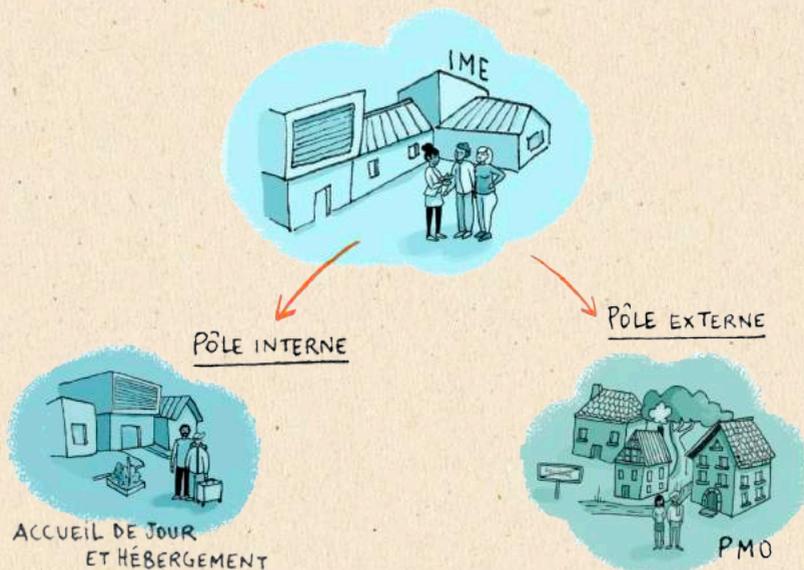
Dans le département d'Ille-et-Vilaine, le Service Info Sociale en Ligne est chargé de mettre en relation les usagers avec les personnes qualifiées :

- Info Sociale en Ligne au 0810 20 35 35 (prix d'un appel local)
- Info Sociale en Ligne sur internet <http://www.info-sociale35.fr>

## L'INSTITUTION EXPLIQUÉ AUX ENFANTS

**C'est quoi La Maison des enfants au pays ? Pourquoi je suis ici ?**

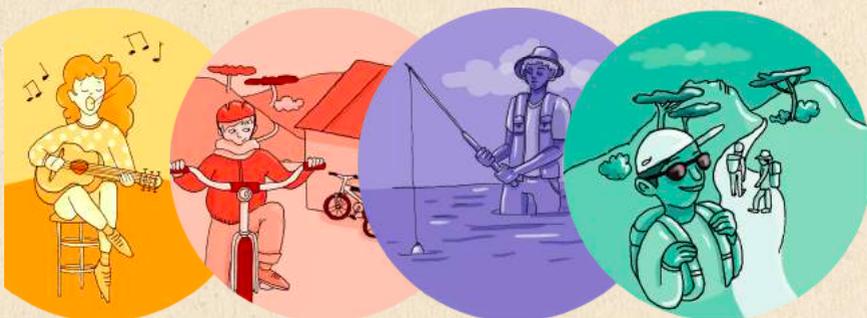
**Tu viens ici, parce que tu as besoin de grandir à ton rythme et de prendre ton temps.** Dans cette maison, tu pourras aller en classe si tu sens que tu es disponible pour apprendre et être accompagné près de chez toi et dans les lieux qui comptent pour toi.



## Qui sont les adultes dans un IME ?

Il y a des **éducateurs** qui sont là pour t'aider, t'accompagner et pour que tu deviennes plus autonome. Comme chaque jeune, tu as **un référent** qui s'occupe particulièrement de toi, discute avec toi et tes parents. **L'enseignante** est là pour t'apprendre à compter, à lire, à écrire et pour te faire découvrir pleins d'autres choses. Tu peux rencontrer d'autres adultes, comme **un psychologue** qui est là pour t'écouter et **un orthophoniste, un psychomotricien**, etc. Il y a **un docteur** aussi, si tu as des problèmes de santé ou que tu es embêté par des choses dans ta tête ou ton corps.

Il y a aussi des personnes qui travaillent pour que tout se passe bien dans l'établissement, comme **la maîtresse de maison, la secrétaire, la comptable, le chauffeur, la personne de l'entretien**. Tes parents et toi pourront également rencontrer **l'assistante de service social**.



## Qu'est-ce que l'on y fait ?

Tu participes à des **ateliers et des activités** avec des éducateurs, comme la cuisine, du sport, des travaux manuels et des jeux. Tu as aussi des cours avec une maîtresse en petit groupe ou bien on t'accompagne dans ton école à toi.

Ici **on va à ton rythme**, en essayant de te comprendre et de faire avec toi et tes propres solutions. **On est là pour t'aider à construire ta vie** et ce que tu voudras faire plus tard. On t'accompagne progressivement, pour aller vers d'autres lieux et poursuivre ta vie d'adulte.



## C'est quoi un projet personnalisé d'accompagnement (PPA)?

L'équipe qui s'occupe de toi se réunit pour parler de tes progrès et de tes difficultés, en recueillant tes attentes et tes besoins, ainsi que ceux de tes parents. **Ensemble, ils cherchent des solutions pour t'aider à progresser et te faire des propositions**, c'est ça un « projet personnalisé ».

## Ce que je peux faire, ce que je ne peux pas faire ?

**On t'accompagne pour faire ce qui t'intéresse.** Tu peux poser des questions et faire des demandes. Tu peux être triste ou en colère, mais tu ne peux frapper d'autres enfants ou des adultes. Tu ne peux pas non plus insulter les autres et être agressif. Tu peux par contre en parler à un adulte pour exprimer ce que tu ressens.

## Si j'ai un problème ?

Si tu vis des choses qui te mettent mal à l'aise ou en danger, tu peux en parler à un adulte de l'établissement. Tu peux également solliciter le défenseur des enfants.

## Défenseur des enfants

7 rue St Florentin  
75409 PARIS cedex 08  
Tél. : 09 69 39 00 00  
[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)



**Directeur : M. Cullard**

*Du lundi au vendredi*  
directeur@enfantsaupays.fr  
**02 99 43 96 86**

**Responsable PMO, Assistante sociale : Mme. Ménager**

*Du lundi au vendredi - sauf un mercredi sur deux*  
menager@enfantsaupays.fr  
**07 69 87 78 55**

**Psychologue IME : Mme. Orhand**

*Mardi et vendredi*  
psycho1@enfantsaupays.fr  
**02 99 43 44 26**

**Psychologue PMO : M. Portié**

*Jeudi et vendredi*  
psycho2@enfantsaupays.fr  
**02 99 43 44 28**



**Psychomotricienne : Mme. Lecrubier**

*Mardi et vendredi*  
psymot@enfantsaupays.fr  
**02 99 43 44 27**

**Médecin psychiatre : Dr. Le Port**

*Vendredi*  
psychiatre@enfantsaupays.fr  
**02 99 43 74 96**

**Enseignante spécialisée : Mme. Armand**

*Tous les jours sauf le mercredi*  
peda@enfantsaupays.fr  
**02 99 43 38 46**

**Équipe éducative IME 02 99 43 38 45**

**Équipe éducative PMO 02 99 43 44 27**

*Du lundi au vendredi*  
secretariat@enfantsaupays.fr

## CONTACT ET ACCÈS AU SITE INTERNET

L'ensemble des informations sont développées sur notre site internet :

**www.enfantsaupays.fr**

conçu et réalisé pour la lecture facilitée de tout public.

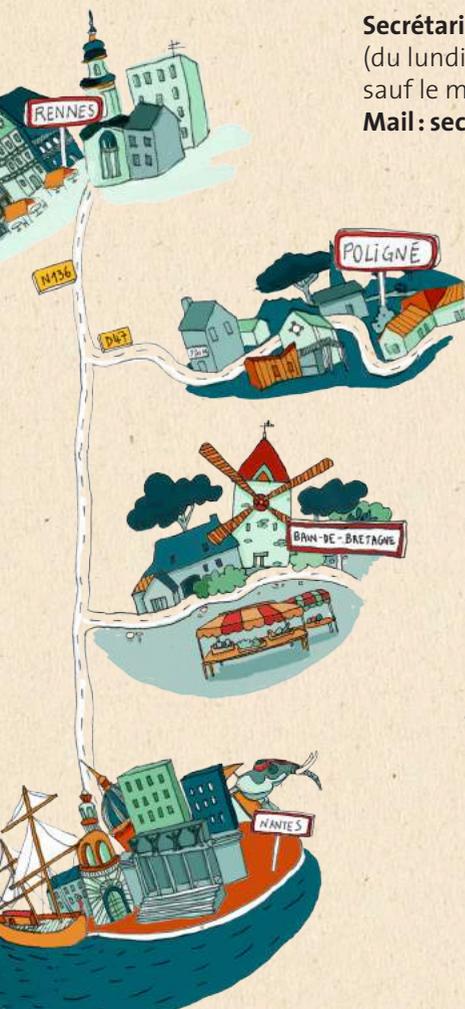
## ADRESSE :

IME La Maison des enfants au pays (MEAP)  
Chemin de la Saudrais  
35320 – Poligné

**Secrétariat : 02 99 43 96 86**

(du lundi au vendredi, de 9h15 à 16h15,  
sauf le mercredi jusqu'à 15h30)

**Mail : [secretariat@enfantsaupays.fr](mailto:secretariat@enfantsaupays.fr)**



## HEURES D'ACCUEIL DU PUBLIC :

Lundi :	9h15 – 16h15
Mardi :	10h15 – 16h15
Mercredi :	9h15 – 13h15
Jeudi :	9h15 – 16h15
Vendredi :	9h15 – 16h15

fermeture 1 fois par mois le vendredi  
après-midi, accueil de 9h15 à 13h15.

*L'IME est systématiquement fermé au public  
sur la deuxième semaine des vacances  
scolaires de la zone.*

*Accès par le parking visiteur pour les  
personnes mobiles, accès par l'entrée  
de service (portail) pour les personnes  
à mobilité réduite.*